

Pour les archers qui ne vont pas régulièrement sur le site de la FFTA Bonne lecture

Le comité directeur de la FFTA réunit les 19 et 20 octobre 2019 à Noisy-le-Grand s'est prononcé sur plusieurs évolutions. Voici un résumé des principales évolutions pour la saison à venir.

### **Tir à l'arc Extérieur**

Le « 50m sur blason de 122cm » devient « National » : La discipline 50m sur blason de 122cm devient « Tir à l'Arc Extérieur discipline Nationale » en opposition au « Tir à l'Arc Extérieur discipline International ».

Nouvelle offre compétitive pour les catégories jeunes : Les catégories jeunes (benjamins à juniors) pourront concourir dans la discipline « Tir à l'Arc Extérieur discipline Nationale ». L'objectif est de favoriser l'accès à la compétition et à la progression des jeunes archers. Pour satisfaire à une pratique non intensive de la compétition, cette offre est disponible jusqu'au niveau régional.

Choix de la discipline au championnat de France : Contrairement au système en vigueur lors de la saison 2019, les archers pourront choisir, au moment de leur pré-inscription au championnat de France, la discipline dans laquelle ils souhaitent concourir (National ou International). Ils ne pourront participer qu'à un seul et unique championnat de niveau national et ne pourront pas changer par la suite, même s'ils sont mieux classés dans l'autre.

### **Championnats nationaux**

Appellation des championnats : La fédération a bien pris en compte les retours des licenciés au sujet des changements d'appellations de certaines épreuves nationales. Les disciplines qui possèdent une finalité internationale auront un « Championnat de France Élite ». En Tir à l'Arc Extérieur, Campagne et 3D, deux championnats seront organisés, un toute catégorie (scratch) dénommé « Championnat de France Élite » et un par catégorie, appelé « Championnat de France ». La participation à l'un ou l'autre se fera en fonction du classement de chaque archer. En 2020, le tir en salle sera également un championnat de France Élite. Pour les autres disciplines, seul un « Championnat de France » par catégorie sera organisé.

Les jeunes pourront disputer les épreuves élites en Tir à l'Arc Extérieur : Les archers des catégories jeunes (cadet et juniors) peuvent participer au championnat de France Élite et au championnat de France de leur catégorie d'âge en Tir à l'Arc Extérieur, si bien sûr, leur classement le leur permet.

Tarifs d'inscription aux Championnats de France : Depuis de nombreuses années, les tarifs d'inscription aux championnats de France sont restés inchangés, et ce, alors que les services ont évolué. Le Comité Directeur a prit la décision de réévaluer ces derniers :

25€ pour les catégories jeunes

35€ pour les catégories adultes

25€ pour le Beursault

### **Championnat de France D1**

Phase finale : Les quatre meilleurs clubs de la saison régulière disputeront une phase finale (ou play-offs) (demi-finale, bronze et or) lors du Championnat de France Élite de Tir à l'Arc Extérieur.

Tirage au sort des rencontres : L'ordre des confrontations entre les clubs sera tiré au sort. Jusqu'à présent, les rencontres étaient déterminées en fonction du classement obtenu la saison précédente. Le tirage au sort est prévu fin mars, les détails seront communiqués plus tard dans la saison.

Distribution des primes : Le Comité Directeur a souhaité étendre les primes aux 8 premiers de chaque catégorie (quatre en D1 femmes arc à poulies) contre cinq actuellement. De plus, les primes distribuées aux clubs ont été réévaluées (1er : 1800€ ; 2ème : 1300€ ; 3ème : 1000€ ; 4ème : 850€ ; 5ème : 700€ ; 6ème : 600€ ; 7ème : 500€ ; 8ème : 400€). Il n'y a plus de primes individuelles sur les qualifications.

Rythme des matchs : Pour limiter l'attente, souvent jugée longue, lors des matchs de D1, il a été décidé que les matchs individuels se disputeraient en simultanés. Les rencontres se feront en deux temps au lieu de cinq.

Match par équipe

Matches individuels (rythme AB/CD)

Points des rencontres : Pour faire face au manque d'enjeu et rétablir l'équité lors des rencontres, les matchs par équipe ne seront plus prépondérants en cas d'égalité. Ils valent toujours deux points contre un pour les matchs individuels, mais les équipes pourront désormais finir la rencontre à égalité.

Rencontre gagnée : 3 points

Rencontre nulle : 1 point

Rencontre perdue : 0 point

### **Tir en Campagne**

Temps de tir : Le règlement national va s'aligner sur celui de World Archery concernant les temps de tir en éliminatoires et phases finales. Le temps de tir est réduit de 3mn à 2mn. Pas de changement de temps pour les qualifications.

Catégories Longbow : Les longbows ou arcs droits disposaient jusqu'à présent d'un observatoire pour évaluer le nombre de participants. Cet observatoire prend fin et le Comité Directeur a pris la décision d'ouvrir la catégorie. Ces derniers pourront par conséquent concourir lors des championnats de France, dans la limite des quotas attribués.

### **Labels clubs**

Nom des labels : Une évolution des labels clubs va être mise en place avec l'objectif de valoriser au mieux le développement des clubs dans la droite ligne du projet fédéral. Les critères d'attribution étant amenés à évoluer, la FFTA a souhaité mettre en place de nouvelles appellations, réparties en quatre niveaux (Espoir, Ambition, Excellence, Élite). Ces derniers seront effectifs lors de la prochaine campagne de labels en septembre 2020.

Outils d'aide au développement : Les nouveaux labels seront accompagnés d'outils et de fiches pratiques pour accompagner les clubs dans leur développement en fonction de leurs objectifs. Les éléments de la base fédérale, seront automatiquement récupérés dans la nouvelle application des labels. Pour rappel, il est demandé aux clubs de compléter leur fiche club dont la nouvelle partie équipement.